

**LE BULLETIN DU JOUR.**

Suite de la 1ère page.

vité d'un pays ennemi est privée de ses moyens de ravitaillement, par les forces adverses. Et ne manquons pas de remarquer ici que cette convention de Londres porte la signature des Etats-Unis ainsi que celle de l'Allemagne. Ces quelques dispositions prémentionnées des conventions de Londres suffisent à tout esprit de bonne foi pour juger du droit, reconnu à toute nation belligérante, dans l'espèce à l'Angleterre, par les Etats-Unis et l'Allemagne, de comprendre le coton dans la catégorie des marchandises de contrebande conditionnelle.

Quant aux Neutres, il y a lieu de s'arrêter, pendant un instant sur leur condition, qui présente un premier aspect, celui du droit, en dépit de l'état de guerre, de continuer leur trafic sans être molestés. Toutefois, s'il est établi que, quoique dirigé sur un port neutre, le navire a pour destination finale le territoire ennemi, en vertu de ce que les jurisconsultes appellent "la théorie du voyage continu," la cargaison peut subir le même sort que si sa destination avait été un port ennemi. La question a fait l'objet d'une discussion approfondie, au sein de l'Institut de Droit international maritime, qui a adopté la règle suivante: "La destination est présumée à l'adresse de l'ennemi, lorsque la cargaison est dirigée sur l'un de ses ports ou sur un port neutre, alors qu'il est indiscutablement établi par les faits que le port neutre n'était qu'une étape dans la direction

de l'ennemi, comme destination finale d'une seule et même opération commerciale."

Cette doctrine est d'autant moins ignorée de l'Allemagne que le Chancelier de Bulow tanta d'en contester la légalité, à l'occasion de l'arrêt, pendant la guerre de l'Afrique du Sud, de plusieurs navires allemands, affrétés pour Delagoa Bay, mais destinés, en réalité, aux Boërs, par des chargeurs allemands, qui avaient cherché à tromper les autorités navales britanniques sur la véritable destination des navires. Combattu dans son opinion par le Directeur Perels, attaché à l'amirauté allemande et qui passait, à l'époque, en Allemagne, pour la plus haute autorité en matière de droit maritime international, le Chancelier de Bulow s'inclina. Pourquoi, le cas échéant, son successeur, M. de Bethmann-Hollweg, agirait-il différemment? Les articles de la déclaration de Londres qui traitent de la dernière partie de notre sujet portent les numéros 30 à 36. Leur texte, d'une clarté qui défie toute critique, mérite d'être consulté et médité.

P. H. ERMONT.

**LETTRÉ D'UN PARISIEN**

Suite de la 1ère page.

Quant à l'autorité des Commissions, de la Chambre et du Sénat, il n'en a cure.

Sauf le respect qu'en doit à des personnages très honorables et très bien intentionnés, quand M. Debierre au nom de plusieurs de ses collègues parle avec respect de l'autorité guerrière perdue et à retrouver on pourrait lui

appeler le mot de Boileau: — Cela ne saurait être on s'est moqué de vous. C'est ce qu'a traduit en termes civils le sénateur Reynald interrompant son collègue qui en a paru surpris naturellement.

Mais en quoi cela se rapporte-t-il à la création de deux nouveaux sous-secrétariats au Ministère de la guerre.

Et, toute la question est là. Ces messieurs pensent que s'ils se mettent à pousser à la roue gouvernementale tout marchera mieux. Nous le voudrions croire. Souhaitons-le.

JEAN-BERNARD.

**Les automobilistes inconvenants.**

Les résidents de la rue Des Français se sont plaints à la police que des personnes immodestement vêtues, passent en autos se rendant à Milneburg. Le surintendant Reynolds, afin de mettre fin à ces spectacles, a fait mettre des agents de police le long de cette rue, avec l'ordre d'arrêter ces personnes éhontées, et de les conduire au poste de police. Les familles ne peuvent plus se mettre sur leurs galeries pour jouir de la fraîcheur du soir, car dès la tombée de la nuit, les autos commencent leur circulation, et l'air se remplit de blasphèmes et d'imprécations. Cette rue est devenue également dangereuse, il y a eu plusieurs accidents dernièrement. Jeudi soir six personnes ont été blessées lorsqu'une jitney-auto pilotée par Robert J. Russ, 2262 Carondelet, a heurté un véhicule conduit par Auguste Lafontaine. Hier matin, sur la même rue, une jitney a

quitté la chaussée, a brisé la barrière de Charles Montz, et a démolie la première chambre de sa maison. Plusieurs portraits ont été mis en morceaux. La jitney-auto est en réparation.

**France, Russie et Italie**

Suite de la 1ère page.

guldak et détruit deux vapeurs et quelques transports. Le sous-marin Merj a coulé un vapeur chargé à l'entrée du Bosphore, ainsi que quelques volliers.

Depêche Spéciale à l'Abelle.

Rome, 17 juillet. — Bulletin officiel du ministère de la guerre. Dans le Val Calmonica Supérieur l'ennemi ayant avancé par les cols Venerodol et Brizi lança une attaque en force contre nos positions près de Rifugio Garibaldi, mais fut repoussé avec des pertes et nous laissant des prisonniers. Après s'être débarrassé de l'ennemi nous avons occupé les deux cols qui comme on le sait sont à une altitude de 10,000 pieds. En Carniole l'ennemi profitant du brouillard et de l'obscurité dévra deux attaques excessivement déterminées pendant la soirée du 14 sur les monts Cognilano et Pizzo Avostane. Les deux furent repoussés; les pertes constatées de l'ennemi furent 33 morts, dont un officier.

Dans la région de l'isonzo la situation n'a pas changé à Preppipapp. L'ennemi cherche à nous causer des pertes avec de petites attaques nocturnes continuelles ainsi qu'avec son bombardement de nuit, essayant d'enrayer notre avance et avant tout de faire répliquer notre artillerie afin de connaître nos positions.

Depêche Spéciale à l'Abelle.

Paris, 17 juillet. — Le communiqué suivant est publié par le ministère de la guerre. Au nord d'Arras le bombardement a continué toute la nuit; il a été particulièrement violent au nord de Souchez et entre Neuville et Roilincourt.

Dans l'Argonne combats avec bombes et pétards dans la région de Maris Thérèse, violent bombardement des ravines de Meurissons. Deux attaques allemandes contre nos positions sur le flanc de la colline No. 263 (à l'ouest de Bourcuillies) furent repoussées. Sur les hauts de Meuse le bombardement d'Eparges et de la région de Songaux a duré toute la nuit.

En Lorraine les Allemands ont commencé une attaque à une heure du matin contre nos tranchées dans le district au sud-ouest de la forêt de Parroy, ils furent dispersés. Dans les Vosges la nuit passée l'ennemi a lancé un assaut sur ses positions perdues de Bau-de-Sapt; notre artillerie et nos machines à tir l'arrêtèrent.

Un coup monté par les allemands à une heure du matin sur nos travaux à la ferme Tournies (1500 mètres au nord-ouest du village de Bonhomme) a été complètement manqué.

**Flag Day.**

An interesting feature of the celebration of Flag Day under the auspices of the Y. M. C. A., in the parlors of the Association on Monday night was the reading of an original poem by Mr. Rixford J. Lincoln, Poet Laureate of the Louisiana Historical Society, entitled "America's Flag."

Mr. Lincoln sent the poem to Mr. W. O. Hart who presided over the celebration but was received too late to be placed on the programs, but during the exercises Mr. Hart called upon Mr. Wm. W. Crane, the well known patriot and soldier to read the poem which he did with spirit and enthusiasm, and same was received with a great deal of satisfaction by all present. The poem which is well worthy of preservation reads as follows:

**"AMERICA'S FLAG."**

"O Hail Dear flag," Our country's treasure sweet, Thou harbinger of Peace, Thou strength in war, We now salute thee, kneeling at thy feet, While floats aloft thy strength of stripe and star! Thou sacred banner of our nation free, Which oft has waved in bloody battles smoke, But which for long has ruled O'er land and sea, The God of Liberty loud to invoke, Thou flag we all admire and love so well, A welcome symbol to the world at large, How sweet it is beneath thy folds to dwell, And hear of sacred duties to discharge, Then hail again America's proud flag Which holds a place in all thy children's breast; We sing the glories of thy tattered rag, And swear by thee Thou Hope by Heaven blest."

**AVIS SPECIAL**

Département des Finances Publiques, Division du Trésor. Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1915. Avis est donné au public que les impôts sur les propriétés foncières pour l'année 1915 sont dus et seront considérés comme délinquants après le 31 août 1915 tous ceux qui n'auront pas rempli leurs obligations.

Le taux pour 1915 est de 99 mills. Les papiers taxes sont payables au même temps. Les bureaux pour l'encaissement de ces impôts seront ouverts de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi excepté le samedi où ils fermeront à midi. Pour éviter des délais apportez vos recus pour 1914. A. G. RICKS, Commissaire des Finances Publiques.

**Comme vous vous sentez mieux**

Quand votre appétit est bon, que votre digestion est splendide et vos intestins réguliers; peut-être qu'actuellement votre système n'est pas dans cette condition désirable.

Savez-vous que Peruna vous rendra votre appétit, donnera de la vigueur à votre digestion et régularisera vos intestins?

**Peruna le Tonique Laxatif**

Demandez à votre pharmacien, il le sait.

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abelle, S. V. P.

**PROHIBITION**

**THE ENEMY OF TEMPERANCE**

An Exposition of the Liquor Problem in the Light of Scripture, Physiology, Legislation and Political Economy, Defending the Strictly Moderate Drinker and Advocating the License System as a Restrictive Measure.

By Rev. J. A. Homan, M. A., S. T. E.

(Continued from yesterday.)

**II.**

**Temperance in the old law.**

The strictly moderate use of alcoholic drink, so far from being condemned, is commended in the Old Testament. Moderate drinking was in vogue among the Jews and constituted their fundamental idea of temperance.

The Psalmist (Ps. 103:15) says: "And that wine may cheer the heart of man." It is "Yayin," fermented grape juice. And we read concerning the vine in the parable of trees (Judges 9): "And it answered them; Can I forsake my wine, that cheereth God and men?" In Deuteronomy, chapter 14, it is related that the Jews who lived at too great a distance to attend the festival at the tabernacle were allowed to partake of wine and strong drink in the house appointed by God for its celebration. Since the Almighty Himself gave this direction, there could not have been question of anything save a moderate use of wine or strong drink, and He gives the clearest possible endorsement of temperance, as distinguished from total abstinence.

The very fact that priests of the old law were forbidden wine and strong drink during their official ministrations in the tabernacle, proves to a certainty their lawful use of it outside of the sanctuary; for otherwise such prohibition would have been unnecessary. If in Proverbs kings and princes are counseled to abstain from wine and strong drink, it is for the particular occasion of administering justice, "lest they drink and forget judgments, and pervert the cause of the children of the poor." This counsel, too, proves that at other times kings and princes were accustomed to drink wine moderately. In the very next verse we read: "Give strong drink to them that are sad; and wine to them that are grieved in mind."

The Nazarites took the vow of separation voluntarily, and their obligation to abstain from "wine and from everything that may make a man drunk" usually continued for thirty, sometimes for sixty and even a hundred days, and in one case for seven years which had to be thrice repeated. Scripture mentions three Nazarites for life — Samson, Samuel and John the Baptist, the designation being applied only to the first of the three. But the Nazarites were few in number, separated as they were to the Lord's service in the sanctuary, and at the expiration of their vow, after making offerings and sacrifices at the door of the tabernacle they were released from its obligation, as God's word directed. "After this the Nazarite may drink wine." The Hebrew word which is translated wine, is "Yayin," and there can be no mistake that this was "fermented grape juice." It is the same "Yayin" that describes the drunkards in Proverbs. Again in this segregation of a few to total abstinence incontrovertible proof that the Jews, so far from being under any general prohibitory statute, were wont to drink moderately of wine and other fermented juices; otherwise there would have been no need of a special law for the Nazarites to abstain from intoxicating drink; nor any reason for the provision of allowing the Nazarite to resume the use of wine.

- Protestant versions:
- 1 — "And wine that maketh glad the heart of man." — Psalm 104:15.
  - 2 — "And the vine said unto them, Should I leave my wine, which cheereth God and man?" — Judges 9:13.
  - 3 — "Lest they drink, and forget the law, and pervert the judgment of any of the afflicted." — Prov. 31:5.
  - 4 — "Give strong drink unto him that is ready to perish, and wine unto those that be of heavy hearts." — Prov. 31:6.
  - 5 — "From wine and strong drink." — Num. 6:3.
  - 6 — "And after that the Nazarite may drink wine." — Num. 6:20.
- (To Be Continued Tuesday.)

**AVIS SPECIAL**

AMERICAN HOMESTEAD CO. 22 juillet 1915. Décidé qu'une assemblée générale des actionnaires sera convoquée dans le but d'annuler la charte de la compagnie, le LUNDI 26 juillet 1915, à 7 heures 30 du soir, au siège de cette compagnie, No. 253 rue Baronne. E. O. DUCROS, Sec.

**Une planche plisable à repasser GRATIS**

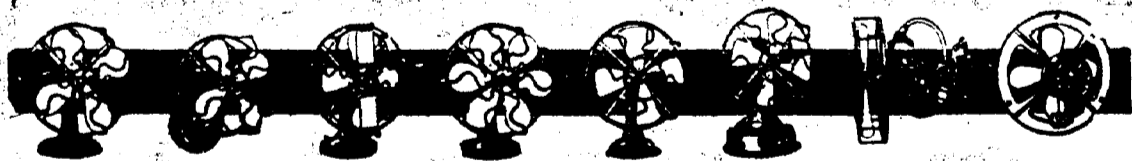


Un FER ELECTRIQUE modèle, valant \$3.50, réduit à \$3.00 pendant le mois de juillet. Dans cet intervalle nous donnerons, sans surcharge, une planche pliable, à repasser, de haut grade, avec le fer. S'il vous est impossible de vous rendre à notre établissement, remplissez le coupon ci-dessous et envoyez-le par la maille: Cette offre s'adresse seulement à nos clients:

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY,  
NOUVELLE-ORLEANS, LINE.

Messieurs:—Veuillez m'envoyer un de vos fers électriques, à repasser, de six livres. Je m'engage à payer \$3.00, à la condition de recevoir, gratis, une planche pliable à repasser.

Name.....  
Adresse.....



**Le confort pour l'été**

La combinaison d'éventails électriques et de fers électriques à repasser est très agréable. Telle est l'opinion immuable de centaines de ménagères heureuses et contentes. Les éventails électriques vous fournissent une brise fraîche au coût de trois ou quatre sous par jour, et ils durent pour la vie. Commandez un éventail électrique, aujourd'hui; cela rendra plus agréables vos heures de loisir—vous vous en servirez dans la salle à manger, le salon, l'antichambre, et la chambre à coucher—vous vous en servirez dans toute la maison. Si vous n'avez pas chez vous le service d'électricité nous installerons les fils, et vous serez satisfait de la dépense vu le confort que vous procurera un éventail électrique.

<b>Éventails à courant continu</b>	<b>Éventails à courant interrompu</b>
Anneau de 8 pouces Swivel & Trunion \$ 9.00	Anneau de 8 pouces Swivel & Trunion \$ 9.00
Anneau de 12 pouces Swivel & Trunion 13.50	Anneau de 12 pouces Swivel & Trunion 15.00
Anneau de 16 pouces Swivel & Trunion 16.00	Anneau de 16 pouces Swivel & Trunion 17.50

**COMPTANT OU A TERME**

**New Orleans Railway & Light Co.**

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abelle, S. V. P.

**Notre vente exceptionnelle du milieu de l'été**

Nous sommes décidés de faire de notre vente du milieu de l'été, un événement qui surpassera tout ce que l'on ait vu jusqu'à présent. Agissant en conséquence, les chefs de nos différents rayons ont été en éveil pendant le mois passé. Il en est résulté de nombreux achats de marchandises toutes neuves et de saison à des prix très avantageux de fournitures dont les hommes, les femmes et les enfants se vêtissent ou se servent, à leurs domiciles. Vous avez grandement économisé dans nos ventes précédentes; mais la vente actuelle vous offre encore plus d'avantages, à cause de notre discernement dans le choix des marchandises, et les conditions anormales de cette époque. Consultez chaque item avec soin, et venez de bonne heure à notre magasin.



En faisant vos emplettes mentionnez l'Abelle, S. V. P.

**TREAT TO TASTE**

— that exquisite neutral gin flavor — that long sought ideal flavor of every lover of the rickety and the fizz — has been achieved AT LAST in

**GORDON'S DRY GIN**  
The "Monarch of Gins"

ALBERT MACKIE CO., LTD.,  
DISTRIBUTORS,  
Tchecoploolas & Julia Sts. New Orleans, La.

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abelle, S. V. P.